

Commission de discipline
Procès verbal de réunion N° :09
Séance 09 du 02 Février 2015

- | | |
|----------------------------------|------------------|
| - Mr Khader Larbi | Président |
| - Mr. Belyazid Abdelwahab | S/G |
| - Mr. Djebbar Ali | Member |

Ordre du Jour :

Traitement des affaires de 9^{ème} Journée division honneur (seniors) .

Traitement des affaires

A f f a i r e N ° O 4 7 :

Rencontre CRBC Cheguig=/CFTK Kheiter du 30/01/2015 seniors.****

Partie arrêtée à 35 minute de jeu.

-vu les pièces versée au dossier.

-vu la feuille de match et rapport de l'arbitre.

A t t e n d u q u e : l'arbitre signale et confirme dans son rapport que la partie à été arrêtée à la 35 eme minute de jeu suite a abandon du terrain par le club CFTK Kheiter.

A t t e n d u q u ' a : la 35 eme minute de jeu alors que le score était d'un but à zéro en faveur du CRBC Cheguig l'arbitre a accordé un deuxième but à l'équipe du CRBC.

A t t e n d u q u e : l'arbitre de la rencontre a accordé le laps de temps réglementaire avant de décider définitivement du non répondre le jeu.

- devant cette état de fait l'arbitre a sommé les joueurs du club visiteur de reprendre le jeu ces derniers ont persisté dans leur refus sans mesurer les conséquences de leur acte.

*** Par ces motifs, la CWD décide et en application de l'article 61 des RGX phase aller :**

-match perdu par pénalité au club CFTK Kheiter pour en attribuer le gain à CRBC qui marque 3 points et un score de 3 buts à zéro.

-défalcation de trois 03 points.

-cinq mille (5000 DA) dinars d'amende pour le club CFTK.

***joueurs signalés (crachat sur un officiel de match (article 118 des RGX) :**

-six (06) mois de suspension fermes.

-vint mille (20 000 DA) dinars d'amende pour chacun :

***bensafia oussama lic 3251328 (CFTK)**

***addadi djelloul lic 3251302 (CFTK)**

A f f a i r e N ° O 4 8 :

Rencontre CASB Boussemghoun=/CSASA Sidi amar du 03/01/2015 Seniors****

- dirigeant signalé comportement anti sportif (article 115 des RGX).

- touati omar secrétaire du club CASB Boussemghoun.

***six (06) mois de suspension fermes de toute fonction officielle**

**dix mille (10 000 DA) dinars d'amende.*

A f f a i r e N ° O 4 9 :

***Rencontre MCG Ghassoul =/= CSAB Bnoud du 30/01/2015 Seniors**

-Partie non jouée.

-vu la feuille de match.

-vu le rapport de l'arbitre.

**Attendu que l'arbitre de la rencontre signale le non déroulement de la partie et ce suite à l'absence de médecin du club MCG.*

***Attendu que l'arbitre a accordé le laps de temps réglementaire.**

***Attendu que l'arbitre en agissant ainsi à fait une juste application de la réglementation.**

Par ces motifs CWD décide en application de l'article 21 des RGX :

**match perdu par pénalité pour le club MCG en attribuer le gain du match à l'équipe CSAB qui marque 03 points et un score de 03 buts à zéro*

**défalcation de trois 03 points.*

**cinq mille (5 000 DA) dinars d'amende pour le club MCG.*

A f f a i r e N ° O 5 0 :

Rencontre MCB Brezina =/= GSS Abiodh s/c du 31/01/2015 Seniors.

Joueur expulsés :Comportement anti sportif (article 115)

** oussai massaoud lic 3251124 (MCB).*

** quatre (04) matchs de suspension fermes.*

**dix mille dinars (10 000 DA) d'amende.*

Joueurs avertis :

-fettati houcine lic 325704 (GSS).

-hadef amine mustapha lic 3251107 (MCB)+ mille cinq cent dinars d'amende (contestation de décision art 99.

A f f a i r e N ° O 5 1 :

Rencontre MSA Sidi amar =/= JSK Brezina du 31/01/2015 seniors.

Joueurs avertis :

-mammeri ali lic 325607 (MSA) jeu dur.

-bahoussi mohamed lic 325606 (MSA) jeu dur.

-belkebir youcef lic 325114 (JSK) jeu dur.

-kabar khaled lic 325107 (JSK) jeu dur.

Statistique du 9ème Journée le 30-31 Janvier 2015

<i>SANCTIONS</i>	<i>SENIORS</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
<i>Avertissement</i>	<i>06</i>	
<i>Expulsion</i>	<i>04</i>	
<i>Amende</i>	<i>71 500</i>	
<i>Notification</i>	<i>06</i>	

Président: L Khader.

Secrétaire: A . Belyazid